

L'AOI fête ses 40 ans !

Depuis 1983, l'AOI, organisation non gouvernementale de développement, reconnue d'utilité publique, accompagne les acteurs et actrices de la santé pour faciliter l'élaboration, l'application et l'évaluation de stratégies innovantes en santé publique.

Depuis 40 ans, l'AOI travaille à réduire l'écart entre les stratégies nationales et leur application concrète sur le terrain. Aujourd'hui, elle est reconnue dans les domaines de la formation, de la prévention et du contrôle des infections (PCI), de l'accès aux soins et de la capitalisation d'expérience. Elle s'appuie sur des réseaux internationaux de compétences et de partenaires techniques et financiers (universités, institutions, ONG, entreprises...) ainsi que des expériences acquises sur le terrain dans différents contextes

LES MISSIONS DE L'AOI

L'AOI identifie les besoins et soutient des projets autour de :

- la promotion de la santé par l'accès au dentifrice fluoré ainsi qu'au sel iodé et fluoré ;
- l'amélioration de la PCI par l'appui dans les universités de santé, les hôpitaux et centres de santé (environnement de soin, lavage et traitement des surfaces, gestion des déchets, etc.) ;
- la formation des cadres et des personnels de santé ainsi que des formatrices et formateurs au niveau national. L'objectif est de contribuer à l'application de pratiques de qualité dans l'exercice quotidien et de leur diffusion ;
- la capitalisation des expériences de terrain en analysant les réussites, les points de vigilance et d'amélioration, les difficultés et les échecs et favoriser l'initiative de nouveaux projets.



(Haïti, Afrique francophone, Asie du Sud-est). Engagée au Laos et à Madagascar depuis 2010, elle y accompagne les acteurs et actrices de la santé ainsi que les partenaires nationaux (ministères, hôpitaux, universités...).

Une action à financer

Pour pérenniser, développer et créer les projets, l'AOI a besoin du soutien de la profession ! Elle a mis en place le concept de « Praticien ne Solidaire » qui invite les chirurgiens-dentistes à effectuer chaque mois un don équivalent à la valeur d'un acte de son choix. Don qui, permet au participant de bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 %. Par exemple en donnant tous les mois l'équivalent d'un détartrage, soit 28,92 €, le coût réel est seulement d'environ 9 € par mois. Profitant de cette année d'anniversaire, l'AOI lance une grande campagne pour inviter les praticiens à passer à l'acte !